

# Avis public du scrutin référendaire

Municipalité



Municipalité de  
**Lac-aux-Sables**

Scrutin du

2022      12      04  
année      mois      jour

**AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes inscrites sur la liste référendaire de la municipalité ou du secteur concerné que :**

Page 1 de 2

1. un scrutin est nécessaire à la suite de l'adoption :

- du règlement;  
 de la résolution;  
 de l'ordonnance;



Pour consultation : 820, rue Saint-Alphonse  
Endroit  
Dates : Du lundi au vendredi  
Heures : De 9h à 12h et de 13h à 16h

numéro : 2022-587-27 ;  
titre : Modifiant le règlement de zonage no 2013-518 (établissements d'hébergement touristique) ;  
objet : Véhicules, bâtiments et constructions (zone 158-Ca) ;  
date de l'adoption : 2022-08-11 ;  
montant et emploi projeté des sommes de l'emprunt (le cas échéant) : n/a .

2. la question référendaire est la suivante :

*Approuvez-vous le Règlement no 2022-587-27 modifiant le règlement de zonage no 2013-518 établissements d'hébergement touristique (Véhicules, bâtiments et constructions (zone 158-Ca))?*

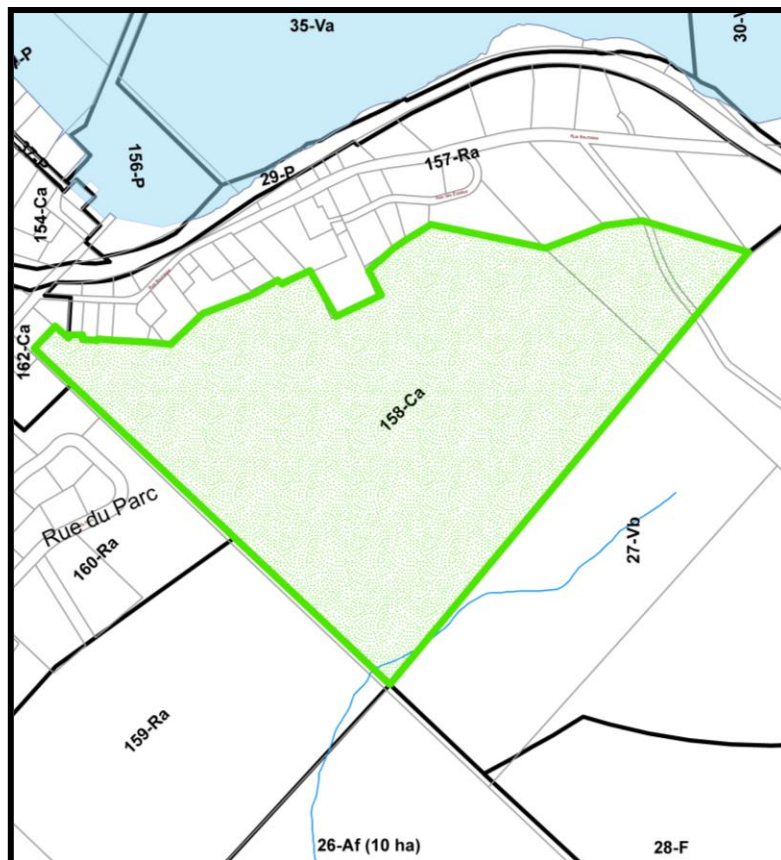
3. le scrutin concerne :

- un secteur de la municipalité;  
 l'ensemble de la municipalité;

Description du secteur :

Zone 158-Ca  
Portion derrière la rue des Érables

Carte du périmètre du secteur concerné



---

4. les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le  
de 10 h à 20 h aux endroits suivants :

2022	12	04
année	mois	jour

Endroit : **830, rue Auguste-Lagacé** **Salle communautaire Hervey-Jonction**

section de vote (n<sup>os</sup>) **Zone 38-Vb et 158-Ca**

---

5. le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

endroit **830, rue Auguste-Lagacé**

**Salle communautaire Hervey-Jonction**

date 4 décembre 2022

heure 20h

---

Signature

Donné à \_\_\_\_\_

**Lac-aux-Sables**

Municipalité

, le

2022	11	15
année	mois	jour



\_\_\_\_\_  
Greffier ou secrétaire-trésorier

Pour plus d'information, composer le

418	336	2331
Ind. rég.	Numéro de téléphone	

---